

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26088**

Intitulé

MASTER : MASTER Mention Mondes Anciens

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Jean Jaurès - Toulouse 2	Recteur de l'Académie de Toulouse, Chancelier des Universités, Président de l'Université

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

126 Histoire, 134 Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes, 135 Langues et civilisations anciennes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette mention comprend les parcours types suivants :

- Sciences de l'Antiquité (Archéologie, Histoire, Histoire de l'Art, Lettres Classiques)
- EMCC-Master Européen Europaidea

dont les activités et les compétences ou capacités attestées communes sont décrites ci-après.

Pour consulter les informations spécifiques aux parcours types, se référer aux liens Internet renvoyant vers les fiches parcours types des établissements.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Participer à la définition des thèmes d'études ou de recherches dans l'actualité scientifique concernée
- Rassembler et analyser la documentation disponible, consulter les experts et les personnalités compétentes
- Construire la méthodologie et délimiter le champ d'investigation
- Recueillir les données les traiter à l'aide d'outils scientifiques et informatiques
- Analyser et interpréter les résultats dans une perspective d'explication théorique
- Rédiger un mémoire et divers types de publications (rapports d'étude, notes de synthèse, articles...)
- Participer, éventuellement en tant qu'intervenant, à des colloques, journées d'études, conférences ou séminaires sur des thèmes appartenant au domaine (ou à des domaines connexes) y compris de niveau international
- Participer à des chantiers de fouille, dépouillements d'archives, contribuer à l'établissement de catalogues
- Participer à l'organisation d'expositions, de parcours de visite dans les musées et les sites
- Participer à des stages et des rencontres avec des professionnels
- Pratiquer des langues et écritures anciennes
 - Utiliser les systèmes de gestion des données, par le développement et l'exploitation de bases de données, la manipulation d'outils statistiques, la pratique de la PAO, de la DAO et des systèmes d'information géographique (SIG)
- Manier les concepts et les méthodes propres aux Sciences Humaines mais aussi aux sciences associées
- Utiliser les différentes ressources documentaires, notamment celles liées aux nouvelles technologies de l'information
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, de façon claire et non ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère (anglais, allemand ou italien)
- Rédiger un article scientifique publiable dans une revue reconnue : identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer dans un colloque
- Dresser un bilan critique, analyser et questionner un sujet, développer une réflexion innovante
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes.
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif et en assumer les responsabilités
- Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation
- Évaluer et s'auto évaluer dans une démarche qualité
- S'adapter à différents contextes socioprofessionnels et interculturels, nationaux et internationaux
- Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

J Information et communication

M Activités spécialisées, scientifiques

N Activités de services, administratifs et de soutien

O Administration publique

P Enseignement

R Arts, spectacles et activités récréatives

U Activités extraterritoriales

- Agent des services de l'archéologie, du patrimoine et de la culture (ingénieur, conservateur)
- Agent à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP)
- Agent du CNRS (assistant ingénieur, ingénieur d'étude, en archéologie de terrain, en techniques archéométriques)
- Agent des collectivités territoriales (chargé d'opérations, régisseur, assistant régisseur)
- Métiers liés à la médiation culturelle et à la valorisation du patrimoine (guide, animateur, diffusion et vulgarisation de la recherche sur les divers supports médiatiques)
- Journaliste
- Enseignant vacataire en sciences humaines

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

E1106 : Journalisme et information média

K1802 : Développement local

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

K2107 : Enseignement général du second degré

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Par candidature individuelle	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Master européen "European Master in Classical Cultures" (Europaideia) regroupant un consortium de 11 universités européennes : Athènes, Fribourg-en-Brisgau, Hambourg, Innsbruck, Istanbul, Münster, Nicosie, Pérouse, Poznan, Toulouse, Zürich

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 avril 2016 accréditant l'Université Toulouse-II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

Références autres :

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002

Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Pour plus d'informations

Statistiques :

Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?rh=services>

Autres sources d'information :

www.univ-tlse2.fr

Master Sciences de l'Antiquité : <http://sda.univ-tlse2.fr/>

École doctorale TESC : <http://tesc.univ-tlse2.fr/>

TRACES : <http://traces.univ-tlse2.fr>

PLH : <http://plh.univ-tlse2.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse – Jean Jaurès – 5 allées Antonio Machado – 31058 Toulouse Cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toulouse

Historique de la certification :

Jusqu'en 2015, la Mention « Mondes Anciens » était enregistrée sous la Mention "Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie Spécialité : Sciences de l'Antiquité"

Changement de nom de l'« Université de Toulouse II – Le Mirail » en « Université Toulouse-II » conformément à l'article D 711-1 du code de l'Éducation (modifié par les décrets nos 2013-805 du 3 septembre 2013 et 2014-1038 du 11 septembre 2014).

Utilisation du nom d'usage « Université Toulouse – Jean Jaurès » selon le vote du Conseil d'Administration de l'Université Toulouse – II en date du 25 mars 2014.